

## DE QUEL CENTRE MÉDICO-SOCIAL DÉPENDEZ-VOUS ?

Retrouvez le centre médico-social (CMS) le plus proche de chez vous.

[www.cms76.fr](http://www.cms76.fr)



Vous pouvez aussi contacter l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) de votre domicile :

- UTAS DIEPPE-NEUFCHATEL-EN-BRAY **02 32 14 58 00**
- UTAS LE HAVRE - POINTE DE CAUX **02 32 74 59 90**
- UTAS ENTRE SEINE ET MER **02 76 53 00 10**
- UTAS BOUCLES DE SEINE **02 35 63 68 80**
- UTAS de ROUEN **02 76 30 10 40**

Conception, réalisation et impression : Département de la Seine-Maritime - Direction de la communication et de l'information - mars 2019

- › Fonds de Solidarité Logement
- › Fonds d'aide aux jeunes
- › Allocation Personnalisée d'Autonomie
- › Revenu de solidarité active...



Le Département vous accueille et vous écoute dans votre centre médico-social (CMS) quelle que soit votre situation.

[www.cms76.fr](http://www.cms76.fr)



SEINE-MARITIME  
LE DÉPARTEMENT

## GROUPEES RESSOURCES

AGIR ENSEMBLE

**REJOIGNEZ-NOUS !  
VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !**

EN PARTENARIAT AVEC :  
LES CENTRES SOCIAUX,  
LES CCAS,  
LES MISSIONS LOCALES,  
LES CLIC,  
LES ASSOCIATIONS...

## CENTRES MÉDICO-SOCIAUX

En Seine-Maritime, nos centres médico-sociaux vous écoutent et vous accompagnent.

## E D I T O

Votre Département, responsable de l'action sociale en Seine-Maritime, met à votre disposition un service médico-social de proximité. Le centre médico-social (CMS) a des missions de solidarité et d'accompagnement à toutes les étapes de votre vie. Des professionnels impliqués y agissent pour l'enfance, la famille, la maternité, le handicap ou encore l'accès aux droits, pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté ou le soutien des personnes âgées. Présents

sur tout le territoire de la Seine-Maritime, les CMS sont des lieux d'accueil ouverts à tous. Ils offrent, de façon confidentielle, une écoute, une information, un soutien, un suivi médical ou social, une aide matérielle ou humaine. Les professionnels de santé et de l'action sociale sont à votre écoute.

Le Président du Département



« L'action sociale est une compétence du Département de la Seine-Maritime »



Chaque CMS regroupe différents professionnels de l'action sociale, médico - sociale et de l'insertion qui sauront répondre à vos questions en toute confidentialité.

### QUEST-CE QU'UN CENTRE MÉDICO - SOCIAL ?

Un centre médico-social (CMS) est un lieu ouvert à tous, un service de proximité du Département. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien, une aide pour toutes les personnes rencontrant des difficultés personnelles ou familiales.

### POURQUOI ALLER DANS UN CENTRE MÉDICO - SOCIAL ?

Vous trouverez dans les CMS des réponses à vos questions : accès aux droits, suivi médical des bébés et jeunes enfants...

• **Besoin d'informations liées à la grossesse, petite enfance : suivi de grossesse, conseils et consultations ou vaccinations pour votre bébé ou votre enfant ?**

La PMI (Protection Maternelle et Infantile) vous accueille.

#### • Des questions concernant la parentalité ?

L'équipe médico-sociale vous accompagne dans vos difficultés d'ordre familial et éducatif.

#### • Des difficultés de logement, de gestion de budget ou d'endettement ?

Le CMS vous accompagne pour un accès au logement, pour vous aider à gérer votre budget, créer un dossier de surendettement ou obtenir des aides à domicile en cas de difficultés familiales.

#### • Comment s'insérer et retrouver un emploi ?

Le CMS est là pour vous aider à trouver une formation, un emploi ou vous assurer une couverture sociale si vous êtes sans ressources ou avez de faibles revenus,

en demande de RSA (Revenu de Solidarité Active) ou dans une démarche de réinsertion.

#### • Personnes âgées en perte d'autonomie ?

Le CMS vous informe sur les conditions d'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de l'aide sociale, ainsi que sur l'aide à domicile et les structures d'accueil possibles.

#### • En situation de handicap ?

Le CMS vous renseigne sur les aides financières et techniques pour faciliter votre quotidien à domicile ou en structure d'accueil, en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il vous oriente également sur les modes de garde adaptés aux enfants en situation de handicap.

#### • Besoin de renseignements sur la vie de couple et la contraception ou la sexualité ?

Le CMS vous accompagne dans votre choix de contraception, votre demande d'Intervention Volontaire de Grossesse (IVG) ou vos difficultés / violences conjugales (composez le 3919 - numéro d'appel anonyme et gratuit d'information sur les droits des femmes victimes de violences).

#### • Donner son avis en tant qu'utilisateur des services sociaux et médico-sociaux ?

Vous pouvez rejoindre le groupe ressources mis en place dans certains CMS. Il vous permettra de partager vos expériences, vos attentes et de faire des propositions afin d'améliorer la qualité du service social et médico-social.



Le service est adapté à chacun : il est possible d'être reçu individuellement pour parler de sa situation. L'accueil en groupe permet de partager et d'échanger sur sa situation et sur des thèmes particuliers.

